

Contrat de professionnalisation **L'UDES déplore la fin** **d'une aide incitative à l'emploi des jeunes**

L'UDES considère la suppression au 1^{er} mai 2024 de l'aide aux employeurs pour le recrutement de salariés en contrat de professionnalisation comme une contradiction dans un contexte de lutte contre la précarité et d'objectif de plein emploi.

Il est aujourd'hui démontré que les salariés exerceront durant leur carrière, de plus en plus longue, plusieurs métiers différents. Le besoin en formation sous différents dispositifs est donc essentiel, tout autant que le renforcement du financement du développement des compétences et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie.

Pour l'UDES et ses adhérents, supprimer l'aide aux employeurs à l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation instaurera un nouveau frein pour les structures de l'ESS. A 90 % de très petites entreprises, elles sont pour la plupart déjà sous tension de recrutement et ont des moyens limités. C'est également un mauvais signal envoyé aux salariés de moins de 30 ans en recherche d'une formation et d'un emploi.

De plus, Hugues Vidor, président de l'Union « *déplore que la date de fin du dispositif envisagée par décret, fixée au 1^{er} mai 2024, ne permette ni une réelle réflexion, ni un travail d'échange et de co-construction avec les partenaires sociaux* ».

Enfin, en prévision d'un report probable des demandes de contrats de professionnalisation sur les contrats d'apprentissage, l'Union s'interroge sur la pertinence de cette mesure quant à l'économie effectivement réalisée et demande au Gouvernement de procéder à son évaluation.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle regroupe 22 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives), actifs dans 16 branches et secteurs professionnels, représentant plus de 30 000 entreprises et établissements, qui emploient près d'1 million de salariés. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité sociale et le développement durable.